

Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

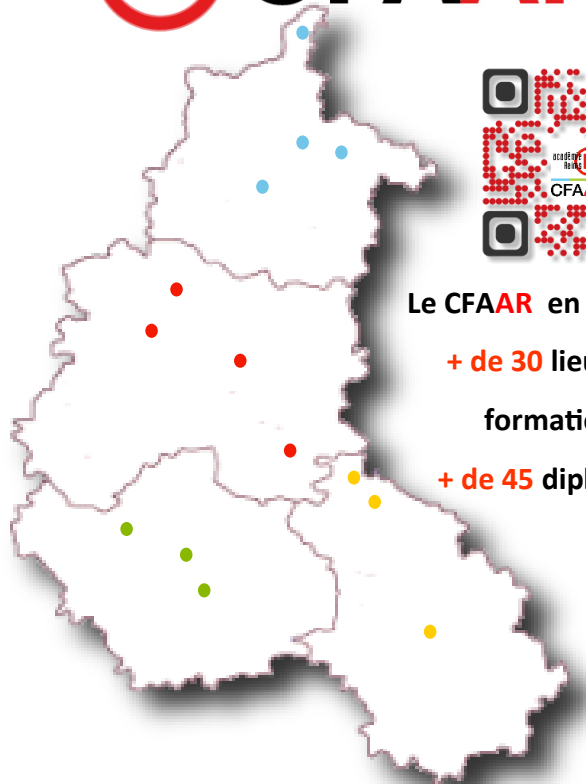
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 30-062018



Le CFAAR en chiffres:

+ de 30 lieux de formation

+ de 45 diplômes

CFA de l'Académie de Reims

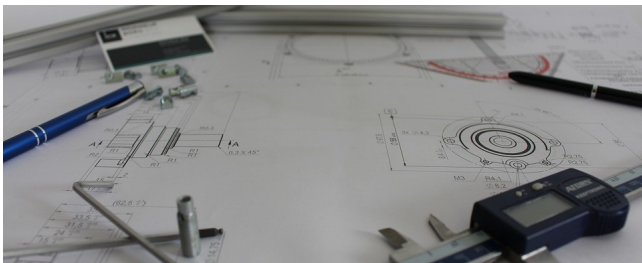
11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



BTS
CONCEPTION DE
PRODUITS INDUSTRIELS



Il (elle) travaille en collaboration avec des spécialistes des domaines de la motorisation, des automatismes, de l'énergie, des procédés de transformation au sein d'une équipe de conception animée par un chef de projet.

Il (elle) intervient essentiellement au début de la chaîne de conception et de réalisation d'un produit (relations avec le client, conceptions préliminaire et détaillée et pré industrialisation en relation directe avec les spécialistes de production).

Il (elle) est capable de définir complètement tout ou partie d'un produit industriel intégrant une chaîne d'action mécanique, et de s'intégrer à une équipe de conception de systèmes complexes.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires d'un Bac S ou Bac STI2D ou d'un Bac pro EDPI ou d'un Bac pro Technicien d'Usinage ou Bac pro d'Outillage.

- Qualités requises : sens du concret, esprit d'analyse, curiosité technique, créativité, sens relationnel.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

CPGE Classe préparatoires ATS Ingénierie Industrielle, licence pro...

Métier :

Designer industriel, dessinateur en construction mécanique ...

Le programme

20 semaines de formation par an .

Enseignement général : Culture Générale; Langues Vivantes Etrangères; Mathématiques; Sciences Physiques; Economie Gestion d'Entreprise.

Enseignement professionnel : Conception de Produits Industriels: Construction Mécanique; Mécanique Appliquée; Industrialisation de produits; Automatismes Industriels.

Le site de formation

UFA Bazin - Lycée Bazin

145, avenue Charles de Gaulle 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

03 24 56 81 56

<https://sepia.ac-reims.fr/lyc-bazin/-joomla-/index.php>



BTS CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS